

LE LOIR-ET-CHER EST EN VIGILANCE

La ressource en eau est précieuse et limitée, toute l'année.

Adoptons un comportement quotidien solidaire et responsable.

Info situation

- Le **manque d'eau se répète mois après mois**, avec un déficit de précipitation de près de 73% pour le mois de février. Le faible débit des cours d'eau pour la saison et le niveau des nappes (recharge hivernale inférieure à 2022) sont **très préoccupants sur cette période hivernale 2022-2023**. Même en cas de pluviométrie excédentaire sur les prochaines semaines, la **reconstitution des réserves en eau souterraine d'ici le printemps** reste **difficilement envisageable**. Par conséquent, le département de Loir-et-Cher est placé en **vigilance sécheresse à compter du 22 mars 2023**.
- La situation fait l'objet d'un suivi attentif des services de l'État.



PARTICULIERS

À la maison



-  Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau et réparez les fuites
-  Ne laissez pas couler l'eau inutilement
-  Évitez de nettoyer façades, toitures et terrasses
-  Lavez votre véhicule dans une station de lavage
-  Faites tourner lave-linge et lave vaisselle lorsqu'ils sont pleins, choisissez le mode "Éco"
-  Installez des équipements sanitaires économes en eau (chasse d'eau, mousseur, pomme de douche)

Au jardin



-  Paillez le sol pour conserver l'humidité
-  Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage
-  Évitez d'arroser les pelouses
-  Arrosez tard le soir pour réduire l'évaporation
-  Réduire le nombre d'arrosage pour limiter l'évaporation
-  Tenez compte de la pluie prévue ou déjà tombée



ENTREPRISES et COLLECTIVITÉS

-  Lutte contre les fuites de réseaux
-  Limitez l'arrosage des terrains de sports, massifs et espaces verts
-  Optimisez les processus de production
-  Mettez en place des procédés économes en eau



AGRICULTEURS

-  Quand cela est possible, adaptez vos assolements
-  Évitez d'arroser au delà des cultures et en conditions venteuses
-  Optimisez les apports d'eau (outils d'aide à la décision)
-  Lutte contre les fuites sur le matériel et les réseaux

PLUS D'INFORMATIONS SUR

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieus-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>